

DÉLIBÉRATION N° CA 18-34 DU 20 SEPTEMBRE 2018
décidant de saisir le comité de bassin Seine-Normandie sur le projet de
11^e programme (2019-2024) pour avis conforme

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 213-8-1, L. 213-9-1 et R. 213-39 ;

Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 20 septembre 2018

Vu le projet de 11^e programme modifié en séance,

DÉLIBÈRE

Article unique

Le conseil d'administration décide de saisir le comité de bassin Seine-Normandie pour avis conforme sur les parties suivantes du 11^e programme 2019-2024 :

- Le préambule ;
- 1- Le budget du 11^e programme ;
- 2- Les modalités des redevances (principes de zonages, taux, assiette et recettes) hors annexes ;
- 3.1 – Les principes généraux d'intervention du programme ;
- 4 - Interventions - modalités opérationnelles, les seules rubriques a- actions aidées et b- modalités pour ce qui concerne les taux d'aide uniquement

dont les dispositions figurent au projet ci-joint.

La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie



Patricia BLANC

Le Président
du conseil d'administration



Michel CADOT